

Déclaration

Protection des Données Personnelles

BEIT YOSSEF GIRSA
Septembre 2023

Préambule

La nouvelle loi suisse totalement révisée sur la protection des données (ci-après « nLPD ») ainsi que ses ordonnances d'application entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2023 et s'appliquent à l'école Beit Yossef Girsra en tant qu'école privée qui traite des données de personnes physiques. Cette nouvelle loi a pour but de s'adapter aux développements technologiques et de rapprocher la Suisse des exigences européennes pour s'aligner notamment sur le « Règlement européen sur la Protection des données » (ci-après « RGPD »).

Soucieuse de respecter l'évolution législative en la matière ainsi que les **droits de la personnalité** de chacun en lien avec l'éducation et la formation, l'école Beit Yossef Girsra a mis en place cette Déclaration dans un but de **transparence** et de **communication**. La présente tend à fournir précisément toutes les informations nécessaires pour s'assurer du consentement de chacun quant au traitement de ses données personnelles conformément au renforcement du droit fondamental à l'autodétermination informationnelle.

La présente Déclaration couvre l'intégralité des données personnelles gérées quotidiennement par l'école Beit Yossef Girsra à la lumière des nouveautés législatives en la matière. Elle fait partie intégrante du Règlement Intérieur de l'école Beit Yossef Girsra et régit les services mis en place pour assurer la bonne exécution des prestations liant les élèves, parents, représentants légaux, enseignants, collaborateurs ou toute autre personne concernée.

L'école Beit Yossef Girsra collecte, gère et traite une multitude de données personnelles au cours de l'année scolaire à des fins organisationnelles, administratives et éducatives. Certaines informations, parfois sensibles, concernent tantôt les élèves, parents, anciens élèves, collaborateurs ou tiers et doivent parfois impérativement être communiquées aux parents, aux autorités ou à des tiers tels des sous-traitants et intervenants du milieu éducatif.

Cette Déclaration explique concrètement comment Beit Yossef Girsra utilise les données personnelles collectées conformément aux exigences légales, c'est à dire qui traite quelles données et à quelles fins, avec qui elles sont partagées et dans quel but, de quelle manière elles sont traitées et comment la vie privée est protégée.

Il est précisé que la présente peut être modifiée en tout temps par l'école Beit Yossef Girsra en fonction de l'évolution législative ou de la politique interne de l'école, dans le respect des normes légales. Dans une telle situation, une notification sera faite dans les meilleurs délais par l'intermédiaire d'une mise à jour de la présente.

1. Bases légales

Applicable à l'école Beit Yossef Girsas, la nouvelle loi suisse sur la protection des données (« nLPD ») améliore le traitement des données personnelles et renforce les droits des citoyens en la matière. Les principes fondamentaux de licéité (art. 6, al. 1, nLPD), de proportionnalité et de bonne foi (art. 6, al. 2 et 4 nLPD), de finalité et de reconnaissabilité (art. 6, al. 3 nLPD), de l'exactitude des données (art. 6, al. 5, nLPD) ainsi que de la sécurité des données (art. 8 nLPD) sont applicables.

2. Définitions

2.1 Selon l'article 5 nLPD, sont considérées comme **données personnelles** toutes les informations concernant une personne identifiée ou identifiable. Elles correspondent par exemple aux :

- Noms et prénoms ;
- Adresse postale ;
- Adresse email ;
- Numéros de téléphone ;
- Lieu et date de naissance ;
- Genre ;
- Nationalité ;
- Numéro AVS ;
- Numéros de RC ;
- Plaque d'immatriculation d'un véhicule ;
- Photo, empreintes digitales, etc.

Les **données personnelles sensibles** (« données sensibles ») sont définies de manière exhaustive à l'art. 5, let. c, nLPD. Sont concernées les opinions ou les **activités religieuses**, philosophiques, politiques ou syndicales (ch. 1), les données **sur la santé**, la sphère intime ou l'origine raciale (ch. 2), sur des poursuites ou sanctions pénales et administratives (ch. 5) ainsi que les données sur des mesures d'aide sociale (ch. 6). Viennent s'ajouter les **données biométriques et génétiques**.

2.2 Une **personne concernée** par la nLPD est une personne physique dont les données personnelles font l'objet d'un traitement. **Le traitement** correspond à tout traitement relatif à des données à caractère personnel, quels que soient les moyens et procédés utilisés, notamment la collecte, l'enregistrement, la conservation, l'utilisation, la modification, la communication, l'archivage, l'effacement ou la destruction de données.

3. Mise en œuvre à Beit Yossef Girsá

3.1 A des fins **administratives, organisationnelles ou pratiques**, l'école Beit Yossef Girsá récolte, traite et utilise des données personnelles dans le but d'assurer la **bonne exécution de ses prestations et ses obligations**. La gestion administrative et pédagogique des dossiers des élèves implique de surcroît un traitement numérique de données utilisées à des fins diverses parmi lesquelles :

- Organiser les admissions et inscriptions scolaires ;
- Garantir un environnement scolaire efficace ;
- Sécuriser l'environnement éducatif ;
- Se conformer aux exigences légales ;
- Faciliter les buts académiques et ambitions personnelles des élèves ;
- Maximiser le suivi et la communication des progrès des élèves ;
- Apporter du conseil et du soutien en matière d'apprentissage et de bien-être émotionnel ;
- Prendre des décisions documentées ;
- Faciliter l'intégration éventuelle des élèves dans des organisations externes ;
- Simplifier les sorties scolaires ou la participation à des événements extérieurs ;
- Maximiser les outils de recrutement concernant les employés ;
- Organiser la planification financière tant concernant les donations que l'attribution de bourses d'études ;
- Répondre aux obligations légales de déclaration aux régulateurs et autres autorités ;
- Aider à enquêter sur toute préoccupation ou plainte éventuelles ;
- Répondre à toute demande relative aux programmes, camps, formations pédagogiques ou autres activités ;
- Réunir les alumni ;
- Effectuer des analyses de données afin de comprendre les tendances en matière d'inscription à l'école ou à la formation pédagogique, l'inscription aux activités parascolaires, l'inscription aux sorties ou voyages, l'achèvement des tâches obligatoires ou à des fins de collecte de fonds ?

- 3.2 Conformément à l'art. 34, al. 3, nLPD, l'école Beit Yossef Girsra s'engage à ne traiter des données personnelles que si les deux conditions suivantes sont remplies cumulativement : (1) le traitement est indispensable à l'accomplissement d'une tâche ; (2) la finalité du traitement ne présente pas de risques particuliers pour les droits fondamentaux de la personne concernée dans le respect de sa sphère privée.
- 3.3 Conformément à ses obligations légales, l'école Beit Yossef Girsra s'engage de surcroît à (1) tenir un registre des activités de traitement contenant les informations prescrites selon les exigences de l'article 12 nLPD, (2) signaler toute violation de la protection des données qui sera immédiatement signalée au Préposé fédéral à la Protection des données, (3) obtenir le consentement des personnes concernées en cas de profilage à haut risque, (4) effectuer une analyse d'impact relative à la protection des données personnelles si le traitement envisagé est susceptible d'entraîner un risque élevé pour la personnalité ou les droits fondamentaux de la personne concernée ; (5) configurer les logiciels, le matériel et les services de manière à protéger les données et à respecter la vie privée des utilisateurs conformément aux principes de "Privacy by Design" et de "Privacy by Default".

4. ECOLE DIRECTE (ou autre prestataire)

L'école Beit Yossef Girsra fait usage de l'application Ecole Directe pour gérer les dossiers des élèves et y stocke un grand nombre de données. Cet outil de gestion de la vie scolaire génère de nombreuses informations qui renseignent notamment sur les absences des élèves, ses résultats scolaires, ses compétences, son emploi du temps (notamment cours de religion) etc. Les bulletins scolaires y figurent également et contiennent des appréciations relatives aux comportements des élèves.

5. Droit à l'image et protection des données

- 5.1 Le droit à l'image est un élément essentiel du droit de la personnalité. Il se définit juridiquement comme l'interdiction de dessiner, peindre, photographier ou filmer une personne sans son consentement. Le simple fait de prendre une photo peut déjà constituer une violation de ce droit ; le fait de l'utiliser à plus forte raison. L'école Beit Yossef Girsra applique strictement ce principe qui ne souffre aucune exception compte tenu de la prudence de mise en milieu scolaire s'agissant d'enfants.
- 5.2 L'Ecole Beit Yossef Girsra attache beaucoup d'importance au droit à l'image. La réalisation de films, enregistrements et photos lors d'activités ordinaires ou d'événements scolaires (course d'école, journée sportive, journée à thèmes, fêtes religieuses) est par principe autorisée. L'école Beit

Yossef Girsas s'engage alors strictement à ne les diffuser que dans le cadre scolaire pour un usage interne uniquement.

- 5.3 Pour le surplus, un formulaire de consentement ad hoc est par ailleurs spécifiquement dédié au droit à l'image afin de respecter strictement les volontés de toute personne concernée au moyen de demandes d'autorisation de photographier, filmer ou enregistrer lorsque sont concernés des projets ponctuels.
- 5.4 Sans en avoir obtenu le consentement, il est formellement interdit à toute personne de diffuser sur internet ou les réseaux sociaux (instagram/facebook notamment) des images permettant d'identifier une personne ou des séquences filmées d'élèves, de collaborateurs ou de tiers identifiables, lors d'un spectacle scolaire par exemple. L'école Beit Yossef Girsas exclut toute responsabilité cas échéant.

6. Mesures techniques et organisationnelles

- 6.1 L'art. 7 nLPD exige la mise en place de mesures techniques et organisationnelles (« protection des données dès la conception et par défaut »).
- 6.2 A la pointe de la technologie, l'école Beit Yossef Girsas s'engage à prendre toutes les mesures organisationnelles et techniques appropriées pour assurer **la protection maximale et la sécurité des données**. Elle fait des efforts pour atteindre une protection optimale de sécurité de l'information et des mises à jour régulières dans le cadre d'analyses des cyber-risques.
- 6.3 Aucune garantie absolue ne peut toutefois être donnée contre d'éventuels accès non autorisés par des tiers mal attentionnés ou des malversations.
- 6.4 Les collaborateurs chargés du traitement des données et les sous-traitants de Beit Yossef Girsas sont tenus au secret et au respect des règles de protection des données.

Sous-traitants

Aux termes de l'art. 5, let. k, nLPD, est réputé sous-traitant celui qui traite des données personnelles pour le compte du responsable du traitement. La sous-traitance peut se dérouler notamment dans le cadre de l'utilisation de services en nuage (Cloud). Le sous-traitant ne peut lui-même sous-traiter un traitement à un tiers qu'avec l'autorisation préalable du responsable du traitement ce que l'école Beit Yossef Girsas s'engage à vérifier contractuellement (art. 9, al. 3, nLPD).

L'école Beit Yossef Girsas peut transmettre des informations personnelles à des tiers agissant comme sous-traitants à la bonne exécution du contrat afin d'assurer les prestations et continuellement améliorer ses services. Lorsque l'école Beit Yossef

Girsa sous-traite certaines tâches, les contrats en place garantissent la protection des données et la confidentialité conformément aux exigences légales.

Des sous-traitants sont notamment utilisés et traitent des données personnelles en matière de sécurité, de restauration, de transport, d'activités religieuses ou pédagogiques.

Lesdits tiers traitent, cas échéant, les données exclusivement pour le compte de l'école Beit Yossef Girsa et ne peuvent effectuer aucun traitement de données qui n'a pas lieu dans le cadre de la présente Déclaration, et notamment aucun traitement de données à caractère personnel pour leurs propres besoins. Les données personnelles ne sont ni vendues, ni communiquées à des tiers sauf exigences légales ou circonstances particulières justifiant un intérêt de l'école Beit Yossef Girsa.

A ce jour, les cocontractants de Beit Yossef Girsa sont :

- L'Expérience Israélienne - www.israelexperience.org

- Risk Security Services – www.risk-security.com

- CIG (Communauté Israélite de Genève) – www.comisra.ch

7. Transfert de données vers des pays tiers

L'art. 16, al. 1, nLPD dispose que les données personnelles ne peuvent être communiquées à l'étranger que si la législation de l'État concerné ou que l'organisme international garantit un niveau de protection adéquat ce qui est le cas pour les états de l'UE et Israël par exemple.

Si le niveau de protection des données du pays tiers ne correspond pas à celui de la Suisse ou de l'Europe, l'école Beit Yossef Girsa prendra toutes mesures pour garantir contractuellement un niveau de protection des données conforme aux exigences légales.

Des données personnelles peuvent par exemple être transférées par l'école Beit Yossef Girsa à des organisations situées en dehors de la Suisse aux fins de la candidature des élèves à une université ou encore dans le but d'organiser un voyage annuel comme c'est le cas pour le voyage en Israël. A ce titre, il y a lieu de mentionner que dans le cadre de l'organisation du voyage en Israël par exemple, l'école Beit Yossef Gira peut avoir recours à des tiers pour traiter des données personnelles.

À des fins informatiques, l'hébergement et la maintenance de nombreuses informations en lien avec la vie scolaire, y compris les données personnelles, sont situés sur des serveurs au sein de l'école Beit Yossef Girsa ou sur des serveurs

hébergés fournis par des fournisseurs de services liés contractuellement par des dispositions garantissant la protection des données. A ce titre, il est précisé que le site Ecole Directe est hébergé en France avec des conditions contractuelles garantissant la conformité de la protection des données selon les standards adéquats.

8. Droits des personnes concernées

Les personnes touchées par le traitement de données les concernant ont de nombreux droits listés ci-dessous :

- **Droit d'accès à l'information**
- **Droit de rectification**
- **Droit à la limitation du traitement**
- **Droit à la suppression (droit à l'oubli)**
- **Droit à la portabilité des données**
- **Droit d'opposition**
- **Droit de révocation du consentement à la protection des données**
- **Décision individuelle automatisée, y compris le profilage**
- **Droit de recours auprès d'une autorité de surveillance** : droit de s'adresser au Préposé fédéral à la protection des données et à l'information (www.edoeb.admin.ch).

9. Durée de stockage, suppression de données

- 9.1 L'école Beit Yossef Girsas ne traite des données personnelles que pour la durée nécessaire au but poursuivi. En cas d'obligations légales de stockage de plus longue durée, le traitement des données sera limité en conséquence.
- 9.2 L'école Beit Yossef Girsas prend soin de conserver tous les dossiers électroniques et papier des élèves et des collaborateurs en toute sécurité. Toutes les mesures de sécurité appropriées sont prises afin de garantir le maintien de la confidentialité des dossiers des élèves et collaborateurs tout en permettant le partage légal et approprié des informations.
- 9.3 Les dossiers des élèves et collaborateurs sont effacés, détruits ou archivés conformément aux directives et aux calendriers d'effacement ou d'archivage sécurisés des dossiers.

10. Adresse de contact

Toutes demandes de renseignements des autorités de surveillance ou de personnes concernées peuvent être adressées par e-mail ou par courrier à l'école Beit Yossef Girsas:

Ecole Beit Yossef Girsas

Route de Veyrier 206

1255 Genève

Tel : 022.899.18.60

p.fitoussi@beityossefgirsas.ch

Toute personne concernée par le traitement de ses données personnelles peut également contacter directement l'autorité de surveillance :

Préposé Fédéral à la Protection des Données et à la Transparence (PFPDT),
Feldeggweg 1,
3003 Berne

Entrée en vigueur et mise à jour : 1^{er} septembre 2023